**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION**

**du CONSEIL MUNICIPAL**

**DU VENDREDI 29 JANVIER 2021**

**Conseillers présents :** Mr BANCAREL Michel, Mme ROSSIGNOL Patricia, Mr GIDEL Yves, Mr DONEAUD Xavier, Mr RAYNAUD Marcel, Mme LEQUEUX-DAVICCO Aude, Mr GARDE Jean-Pierre, Mr LOUIS Christian, Mr NOUHEN Michel, Mme BARSE Marie

**Conseillers absents excusés :**

**Secrétaires de séance :** Mmes ROSSIGNOL Patricia et LEQUEUX-DAVICCO Aude

Ouverture de la séance à 20 h 10

Signature du registre des délibérations de la séance précédente

**1 – Renouvellement du matériel informatique**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l’assemblée délibérante que le SMAD des Combrailles propose périodiquement, aux adhérents de son service informatique, un renouvellement global de leurs matériels informatiques.

Il explique qu'un rééquipement est prévu pour septembre 2021 et que dans le cadre des procédures de marchés publics, ce rééquipement pourrait se faire de façon coordonnée et mutualisée, via la création d'un groupement de commandes, dont les modalités sont définies dans la convention ci-jointe.

Il propose donc à l’assemblée délibérante d'adhérer à ce groupement de commandes afin de permettre au SMADC d'inclure la collectivité dans le cadre de ce marché, pour la consultation de prestataires, via une procédure adaptée.

Il précise, que conformément au code de la commande publique, dans le cadre d'un groupement de commandes, la collectivité doit définir ses besoins et les transmettre au coordonnateur du groupement, préalablement à la mise en concurrence de prestataires et d'autre part, que la collectivité passera ensuite commande auprès du prestataire retenu par le groupement.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l’unanimité

* APPROUVE l’intérêt de cette démarche mutualisée et coordonnée ;
* DECIDE d'adhérer au groupement de commandes proposé par le SMAD des Combrailles ;
* DECLARE que la collectivité a défini ses besoins comme suit (en fonction du formulaire de définition des besoins transmis par le SMAD des Combrailles) :
* 1.B "configuration type" à 1750 € TTC)
* Matériel de visioconférence : webcam Full HD vidéo à 100 € TTC
* Matériel de visioconférence : combiné micro-casque à 50 € TTC
* APPROUVE les modalités définies dans la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe ;
* DIT que les crédits nécessaires au paiement de la commande finale, basée sur la fiche de définition des besoins ci-jointe, seront inscrits au budget 2021 de l’Etablissement Public Local ;
* AUTORISE Mme le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tout autre document relatif à ce dossier.

**2 – distribution du bulletin municipal et du bulletin d’information de la communauté de communes**

Les conseillers se chargent, chacun de la distribution suivant leur secteur et suivant leur disponibilité.

**3 –** **Point sur l’école**

* Monsieur le Maire fait part à l’assemblée d’un courrier de la famille LE GALL domiciliée à la Bourgeade qui informe que leur fille Thifaine n’ira plus à l’école à partir de la rentrée de janvier suite à une mésentente avec l’institutrice. Les parents feront l’école à domicile.

Ce qui ramène au nombre de 37 enfants au sein du RPI.

* Présentation par Monsieur le Maire du compte-rendu du conseil d’école du 15 décembre 2020 du RPI Biollet-Charensat-Espinasse
* Projet d’un compostage à l’école d’Espinasse dans le cadre de l’attribution du label E3D (école en démarche de développement durable). Ce projet a été validé par le conseil municipal avec la mise en place de trois bacs de compostage (bac apport des déchets, bac broyage et bac maturation) placés dans la cour de l’école sur un carré d’herbe à côté des sapins, et la pesée des déchets de la cantine. Une formation sera dispensée par le SICTOM à l’institutrice et aux 2 employés communaux et au référent de la municipalité (Xavier DONEAUD). Un partenariat avec la commune de Saint-Priest-des-Champs est à demander pour l’apport de 1 m3 de broyat pour 1 an. Ce projet sera suivi par le SICTOM et l’institutrice via une application appelée « Logi-prox »
* Achat d’une petite poubelle de ménage pour la cantine.

**4 – État d’avancement du projet d’acquisition de la maison ALDEBERT**

Mise à prix en agence à 28 000 €.

Le conseil municipal estime que ce prix est trop cher pour envisager une acquisition par la commune.

**5 – Projet du remplacement du tracteur communal**

Subvention possible de 50 % avec un montant maximum de 23 000 €.

Le conseil municipal s’interroge sur l’opportunité du changement de ce matériel du fait de la proche fin de carrière de l’employé communal.

Il est envisagé de se renseigner sur le prix d’achat d’une « sableuse/saleuse » portée par le tracteur.

Yves GIDEL se charge de demander des devis.

**6- Bilan du contrôle de la station d’épuration**

Monsieur le Maire fait part à l’assemblée que le service départemental d’assistance technique à l’eau et à l’assainissement a envoyé son rapport de visite du 01/12/2020. : résultat conforme et pas de nuisance.

Le nettoyage des bouches des caniveaux est à la charge de la mairie. La SEMERAP peut se charger du débouchage des regards.

**7- Solde des travaux de voirie 2020**

Le SIV doit intervenir fin février pour les fossés à nettoyer avec les buses d’entrée de champ qu’il faut au préalable définir. Yves GIDEL et Marcel RAYNAUD iront voir les propriétaires pour savoir ce qu’ils vont faire de leurs buses.

Au cours de l’opération prévoir le fossé à Chausserue chez Pierre AUBIGNAT.

**8- Le remplacement du candélabre** a été accordé par le SIEG

**9 – Horloge de l’église**

La réparation du moteur est prévue par les services de l’entreprise BODET le 5 février 2021.

**10 : studio meublé**

Un locataire a été trouvé pour 10 mois. A signalé un problème avec le four qui fait disjoncter : il faut modifier la puissance du compteur de 6 à 9 kwh.

Voir à mettre un meuble de rangement.

Pas de wifi.

Yves GIDEL, Christian LOUIS et Xavier DONEAUD doivent tester la masse de la gazinière.

**11- préparation de la réunion du 11 février 2021 avec Goupama pour dossier d’assurance**

Dossier préparé par Patricia ROSSIGNOL.

**12- information d’un mariage prévu le 20 février**

Pas de possibilité de le célébrer par un conseiller municipal.

**13- Organisation d’un événement pour la fête d’Espinasse**

C’est au comité des fêtes d’organiser. Prévoir une réunion avec toutes les associations pour leur demander leur avis.

**14- pour information, demandes d’acquisition et de location de maison à** **Espinasse**

Fait à Espinasse, le 10 février 2021

 Le Maire,

 Michel BANCAREL